



Mécanisme de Soutien du Programme sur la Gestion Intégrée et Durable de l'eau (SWIM) et de l'Initiative Horizon 2020

Œuvrons pour une Méditerranée durable, prenons soin de notre avenir.

Ce projet est financé par l'Union européenne

COMMUNIQUÉ

Athènes, le 19 décembre 2018

Atelier de consultation sur la sécheresse, la rareté de l'eau et la délimitation de zones de protection au Maroc

Deux (2) ateliers de consultation consécutifs ont été organisés par le projet « Mécanisme de soutien SWIM et Horizon 2020 » les 5 et 6 décembre 2018 à Rabat, au Maroc, visant à finaliser les versions préliminaires des décrets relatifs à « la sécheresse et la rareté de l'eau » ainsi que « la délimitation de zones de protection ».

Au cours de ces deux (2) ateliers, le contenu des deux (2) projets de décrets a été discuté en détail par soixante (60) représentants du secteur public et des départements ministériels concernés : le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du développement rural et des Eaux et Forêts, le ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, le ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce, le ministère de l'Économie et des Finances, ainsi que le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Santé, le ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable, les agences chargées de la gestion des bassins hydrauliques, la Direction de la Météorologie nationale, l'Office national de l'Électricité et de l'Eau potable (ONEE), sans oublier l'équipe du SWIM-H2020 SM.

Les participants ont pu aborder les sujets de la rareté de l'eau et la sécheresse, la définition des zones de protection, les périmètres de sauvegarde et d'interdiction au Maroc, ainsi que les expériences propres à la zone euro-méditerranéenne. D'autres thèmes ont également été étudiés : les difficultés rencontrées ; les plans de mesures correctives pouvant être mis en œuvre ; les questions d'ordre technique, juridique et institutionnel soulevées par les projets de décrets.

La mise au point des textes des projets de décrets est largement due aux commentaires effectués par les parties prenantes ainsi qu'aux points de vue échangés.

En plus des deux axes prioritaires (a. la sécheresse et la rareté de l'eau et b. la définition de zones de protection pour les zones de sauvegarde et d'interdiction), l'équipe du SWIM H2020 SM a œuvré à l'application des textes de loi n° 36-15 avec un axe supplémentaire : le dessalement de l'eau de mer (une priorité du secteur de l'eau) pour lequel un atelier de consultation avait été organisé en octobre 2018.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Mme Lisa PAPADOGEORGAKI Responsable de la communication du SWIM-H2020 SM Courriel : lpa@ldk.gr

En attendant, restez informés en cliquant sur les liens suivants :

[Site Internet du SWIM-H2020 SM](#)

[SWIM-H2020 SM sur LinkedIn](#)

[SWIM-H2020 SM sur Facebook](#)

Mécanisme de Soutien SWIM et Horizon 2020

Financé par l'Union européenne, le projet SWIM-H2020 SM a vocation à contribuer à une utilisation plus respectueuse de ressources en eau qui vont se raréfiant, et à une gestion adéquate des déchets industriels, des émissions industrielles et des eaux usées, et, partant, à renforcer, directement comme indirectement, la résilience à la variabilité du climat et aux changements climatiques de l'ensemble de la région, et des pays d'Afrique du Nord et du Proche Orient notamment (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, [Libye], Maroc, Palestine, [Syrie] et Tunisie).

La composante de la société civile de SWIM-H2020 SM bénéficie du soutien du projet labélisé UpM BlueGreen et de son réseau.

Mention légale

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne dans le cadre du projet SWIM-H2020 SM. Les avis qui y sont exprimés n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Union européenne.



LDK Consultants Engineers & Planners S.A.

Off 21, Thivaidos str., P.O. Box 51299, GR-145 64 Kifissia, Athènes, Grèce

www.ldk.gr